

La criminalisation de la participation citoyenne des jeunes dans les autocraties électorales d'Afrique subsaharienne : l'exemple du Cameroun

Résumé

Cette recherche met en lumière les facteurs permettant la justification et la légitimation entourant la criminalisation de la dissidence politique des jeunes ainsi que les divers mécanismes utilisés, dans les autocraties électorales d'Afrique subsaharienne, à partir de l'exemple du Cameroun comme un cas emblématique. Alors que la « nécessité » d'améliorer la « participation politique des jeunes » est encouragée, le régime de Paul Biya utilise les appareils répressifs d'État, le système de justice pénale et militaire, pervertit le droit de manifester et législation anti-terroriste, institue une société de surveillance, diabolise les dissidents, pour réprimer toute expression politique remettant en cause le stutu quo. Ce phénomène prend place dans un contexte de survivance de l'autoritarisme et une conception très restreinte de la démocratie, la montée sécuritaire, l'émergence de mouvements sociaux protestataires et de la dissidence politique numérique. Toutefois, cette criminalisation plonge la démocratisation et l'Etat de droit dans l'impasse, qui se manifeste par la difficile émergence d'une culture politique libérale, la crise de l'efficacité politique et la confiance entre les jeunes et les institutions étatiques, l'évitement et l'indifférence politique, la diminution la sphère publique, l'érosion des espaces civiques, la crise des droits de l'homme et la désumanisation du citoyen.

Introduction

La généralisation de la démocratie formelle dans les pays d'Afrique subsaharienne depuis la période des transitions des années 1980-1990 et l'institutionnalisation des droits humains comme norme internationale (Blouin-Genest, Doran et Paquerot 2019: 2) n'a pas permis de faire reculer la culture répressive, caractéristique de période coloniale et des régimes monolithiques. Au contraire, dans

le contexte de démocratisation, cette culture répressive semble être devenue encore plus alarmante avec les nouvelles formes de contrôle de la dissidence politique. Ce phénomène qualifié de « criminalisation de la défense des droits » (Doran, 2017, p.184), « criminalisation de la protestation sociale » (Rojas-Paez, 2014), « criminalisation de la dissidence » (Bessant, 2016) ou encore de « criminalisation de la participation citoyenne » (Peñafiel, 2015), cible les jeunes en particulier, simplement parce qu'ils sont engagés dans la défense des droits et des actions démocratiques remettant en cause le statu quo.

La recherche

C'est dans cette perspective que le Laboratoire de Recherche et d'Expertise sur le Développement Durable et les Dynamiques Sociales (LabDDySo) a conduit une recherche depuis octobre 2023, à l'intérieur de son Programme de recherche: « *Criminalisation de l'action collective, rétrécissement de l'espace civique et impacts sur l'atteinte des ODD en Afrique* » ; et dans le cadre de la Journée des partenaires pour la démocratie organisée le 19 mars 2024 (lors du troisième Sommet pour la démocratie organisé du 18 au 20 mars 2024 à Séoul, en Corée du Sud). L'objectif de cette recherche est triple : 1- Mettre en lumière les divers mécanismes par lesquels le régime autoritaire de Paul Biya réprime et criminalise la dissidence politique des jeunes ; 2- Examiner les facteurs permettant la justification et la légitimation entourant les pratiques de criminalisation de la dissidence politique des jeunes ; 3- Analyser les effets induits par cette criminalisation. La méthode de production des données est qualitative : observations, entretiens libres sous anonymat, focus group discussion avec les jeunes, étude des cas, recherche documentaire.

Il en est ressorti trois grandes conclusions

- La montée de la criminalisation de la participation politique des jeunes prend place dans un contexte de survivance de l'autoritarisme et d'une conception restreinte de démocratie, de la montée sécuritaire, des mobilisations protestataires croissantes et de l'activisme numérique.
- Elle implique des dynamiques de militarisation de la police de maintien de l'ordre, de pénalisation des militants et des manifestants, de promulgation de lois restreignant les droits fondamentaux des citoyens, qui les assimilent à des «

ennemis », de surveillance, de disqualification des dissidents, de harcèlement et de menaces.

- Cette criminalisation de l'action collective produit des effets pervers de nature très diverses : l'impasse de la démocratisation, la crise des droits de l'homme avec la déshumanisation du citoyen, etc.

1-Facteurs de légitimation de la criminalisation de la dissidence politique des jeunes

Processus qui rend légale – et légitime – la répression de l'action collective au nom de la préservation de la sécurité et de stabilité du régime de Paul Biya, la criminalisation de la participation citoyenne des jeunes est favorisée par au moins trois facteurs. Premièrement, elle prend place dans un contexte de survivance de l'autoritarisme et de restriction de la démocratie à une conception purement formelle. Dans un tel contexte où règne une forte « *culture répressive* », héritée de la colonisation et de l'ère monolithique, tout est fait pour enfermer l'État dans la « sphère du sacré » afin de placer le « maître du pouvoir » qui est Paul Biya, à l'abri de toute contestation. Le « chef » étant infaillible par définition, toute culture du désaccord est devenue intolérable. Dès lors, le bloc gouvernant a manœuvré pour faire de la démocratie un simple décorum, et la criminalisation s'est imposée comme un mode de gouvernement permettant au régime du « Nouveau » de se perpétuer. La peur secrétée par ce mode gouvernement conduit les acteurs sociaux jeunes comme adultes à se soumettre à lui. Les appareils répressifs d'État et les institutions judiciaires (pénales et militaires) sont fortement politisées et instrumentalisés par cet ordre gouvernant à des fins de répression de la dissidence.

Le second facteur de légitimation de la criminalisation de l'action collective au Cameroun, est la montée des menaces sécuritaires, avec d'un côté l'expansion de la secte islamiste Boko Haram qui opère dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun depuis 2013, et de l'autre la crise sociopolitique dite « aglophone » dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, muté en conflit sécessionniste en 2017. Ces menaces sécuritaires ont permis au gouvernement de mettre en place des politiques sécuritaires ouvrant à la militarisation de la police des manifestations et une instrumentalisation des forces de défense et de sécurité. C'est le cas de la loi anti-terroriste adoptée en décembre 2014, criminalisant le terrorisme et l'apologie du terrorisme, et durcissant l'arsenal policier et judiciaire contre les terroristes. Cependant, aujourd'hui, sous le

prétexte de la lutte contre le terrorisme de Boko Haram et le sécessionnisme, l'ordre gouvernant instrumentalise cette loi pour réduire au silence la dissidence et rendre invisible les revendications sociales, politiques et économiques qui s'inscrivent profondément dans une critique de la gouvernance du régime (Boris Berthold, 2018).

Le troisième facteur de légitimation est la montée des mobilisations citoyennes, de l'activisme politique numérique et d'autres formes d'expression politique contestataires à l'égard du régime. Pour y faire face, le régime de Paul Biya mu par la « tyrannie » (Mbembe, 2020) a durci l'arsenal de répression du dissensus. Une telle conception négative de la dissidence constitue alors le terreau nécessaire à l'avancée de la criminalisation de l'action collective et aux violations des droits humains. De même, si les technologies numériques sont utilisées par les citoyens notamment les jeunes pour ouvrir des espaces civiques en ligne dans un contexte où les espaces hors ligne se sont rétrécis, elles servent également à réprimer la dissidence : d'où le phénomène de l'autoritarisme numérique.

2-Les modes de fonctionnement de la criminalisation de la dissidence politique des jeunes

Cette criminalisation de la dissidence politique impliquant les jeunes s'opère à travers divers répertoires d'action répressifs.

D'abord, le régime a institué un système de répression préventive du dissensus reposant sur la perversion administrative de la loi sur le droit de manifestation (loi n° 90/055 du 19 décembre 1990 portant sur le régime des réunions et manifestations publiques au Cameroun) et l'instrumentalisation de loi antiterroriste de décembre 2014, pour criminaliser les actions de protestation citoyennes qui s'opposent au statu quo. Cela présente des entraves importantes à la liberté d'expression et d'association, ainsi qu'à plusieurs autres droits individuels, civils et politiques enchâssées dans des lois et dispositions constitutionnelles du Cameroun.

Ensuite, le régime a intensifié la militarisation de la gestion policière des manifestations. Cette militarisation mobilise divers outils et méthodes policières à savoir les armes dangereuses dites létales (camions lance eau, gaz lacrymogène, grenades assourdissantes, matraques, boucliers, armes à feu...), des tirs à balles réelles depuis des véhicules blindés contre les manifestants comme ce fut le cas lors des émeutes de février 2008 et des mobilisations protestataires des populations

anglophones en octobre 2016. En plus, la police des manifestations déploie une brutalité physique et psychologique, qui s'opère à travers les exécutions extrajudiciaires arbitraires, tortures et autres traitements ou châtements cruels, inhumains ou dégradants pour neutraliser les militants contestataires. Cette militarisation de la police de maintien de l'ordre ouvre donc la porte à de graves violations des droits humains, commises directement par les forces sécuritaires de l'État.

La criminalisation de la dissidence politique fonctionne en outre à travers des dynamiques de pénalisation, telles que les arrestations massives- tortures et autres traitements inhumains lors de détentions préventives - procès expéditifs et le déni de justice- l'application de la justice militaire aux civils contestataires- les incarcérations prolongées le plus souvent illégales et dans les conditions inhumaines.

Elle est aussi discursive et repose sur une politique de diabolisation ou de démonisation (Tcheuyap, 2016) des dissidents. Les jeunes qui s'opposent au statu quo et engagés dans la défense des droits humains et de la démocratie sont désormais caractérisés comme la figure du « *mal* » et du « *démon* » aussi bien dans les discours politiques que dans les énonciations médiatiques. Ils sont étiquetés dans les discours des acteurs du statu quo comme des « apprentis sorciers », des « criminels », des « rebelles », des « insurrectionnistes », des « terroristes », des « ennemis de la nation », des « agitateurs », des « malfaiteurs » en vertu de la législation anti-terroriste. Ces dynamiques de disqualification discréditent les jeunes engagés dissidents et facilitent la violence à leur endroit. Il faut ajouter à la disqualification, l'intimidation et menaces dont sont victimes les jeunes activistes.

Enfin, l'institutionnalisation d'une société de surveillance fait aussi partir des modes de gouvernement dont dispose le régime de Paul Biya comme ailleurs, pour contrôler la contestation, diminuer les capacités de mobilisation citoyennes et décourager le dissensus dans l'espace public au nom de la sécurité nationale et de l'ordre public. On a d'un côté, la surveillance visible à travers l'action des services officiels de renseignement, la télésurveillance récente de l'espace public urbain et la surveillance de l'espace public numérique. À côté de ce renseignement officiel conduit par les structures formelles, l'ordre gouvernant a également institutionnalisé un système de renseignement informel, qui existe à tous les niveaux de la société. Autrement dit, pour réduire autant que possible la dissidence, le régime implique une partie de la population civile notamment des jeunes à la société de surveillance. La surveillance

étatique est ainsi doublée d'une surveillance latérale entre les jeunes eux-mêmes : d'où la montée des pratiques de « délation » comme mode de contrôle social.

3-Les effets de la criminalisation de la participation citoyenne des jeunes

Au regard des développements ci-dessus, la criminalisation de l'engagement politique des jeunes produits des effets pervers de nature très diverses. De façon non-exhaustive, nous avons : la difficile émergence d'une culture politique libérale, la délégitimation et la dépréciation des appareils répressifs d'État, la crise de confiance des jeunes dans les institutions publiques (justice, forces de défense et de sécurité, autorités administratives et gouvernementales, etc.), l'évitement du politique ou l'indifférence politique, la perte du sentiment d'efficacité politique, la crise des droits et libertés politiques, la déshumanisation du citoyen, l'exclusion politique, la montée du sentiment d'insécurité, l'érosion de la cohésion nationale, etc. Cette criminalisation a également conduit à l'érosion de l'espace civique et limite la capacité des jeunes à revendiquer leurs droits et à participer aux processus décisionnels qui les concernent. Aujourd'hui, il est devenu difficile pour de nombreux jeunes de s'engager dans l'action collective. C'est là, une conséquence de la « gouvernance par la peur » (Tcheuyap, 2021) ou la « gouvernance par la neutralisation » (Mba Talla, 2018) semée par le régime autoritaire de Paul Biya.

Conclusion : Quelles solutions pour renverser la criminalisation de l'action collective impliquant les jeunes?

La participation citoyenne des jeunes est en danger au Cameroun comme ailleurs dans toutes les « autocraties électorales » à causes des politiques de criminalisation du dissensus. Agir contre ce phénomène représente une urgence nationale et internationale. Face à ses conséquences catastrophiques, des pistes de nature à le renverser semblent nécessaires. Ces pistes revêtent une double dimension : nationale et internationale.

➤ Les pistes à dimension nationale

Premièrement, il faut procéder à une déconstruction de la gouvernance par la peur que le régime autoritaire de Paul Biya a institutionnalisée dans la société camerounaise. Cette culture de la peur est profondément ancrée dans la psychologie du peuple notamment le jeunes et hante tous les esprits. Dans cette perspective, la mise en place d'un véritable programme d'éducation des jeunes aux droits de l'homme s'impose.

Cette éducation aux droits de l'homme pourrait leur permettre de prendre conscience du pouvoir qu'ils ont dans la création d'un véritable changement démocratique.

Secundo, il faut capitaliser sur l'action civile non-violence pour résister contre l'autocratisation. En effet, l'autoritarisme en cours a permis l'accaparement et la concentration du pouvoir entre les mains d'un dirigeant « *fort* » à savoir Paul Biya, qui prétend incarner à lui seul la volonté du peuple, ne tolérant aucun anti-conformisme au statu quo, et encore moins une quelconque forme de participation politique susceptible de fragiliser sa domination sans partage. Le principe constitutif de sa gouvernance est donc l'exclusion politique, qui est en soi une violence. Ce système autoritaire est « logée » non seulement dans les institutions politiques, mais aussi au cœur même de l'État, c'est-à-dire la bureaucratie, la haute administration, dans les appareils répressifs d'État (l'armée, la police, les services de sécurité), sans oublier ce qu'Althusser appelait les appareils idéologiques d'État. Les centres de pouvoir sont masqués par une bruyante théâtralisation de la vie politique, destinée à rappeler au citoyen qu'il n'est que le spectateur d'un jeu qui le dépasse et peut l'écraser à tout moment si, d'aventure, il voulait malgré tout s'en mêler. Il a un devoir de docilité et de soumission absolue à l'ordre hégémonique. Cependant, les mécanismes pour contrer cette autocratisation existent. La résistance civile non-violente peut être une voie prometteuse. Comme l'atteste l'actualité de cette dernière décennie sur le continent africain. Les jeunes, voire les sociétés civiles de jeunesse parviennent à résister, sans armes, en mettant en place des actions de résistance civile non-violentes – utilisant des tactiques telles que les grèves, les boycotts, la désobéissance civile, les manifestations pacifiques de masse et les actes de non-coopération – dont certains ont réussi à renverser certains régimes autoritaires établis lors du « printemps arabe » en Egypte et en Tunisie, tandis que d'importantes transitions similaires ont également eu en lieu en Afrique de l'Est, en Afrique de l'Ouest, etc. Tous ces exemples mettent en évidence le pouvoir de la résistance civile non-violente dans le renversement des démocraties en Afrique.

Enfin, la formation des coalitions ou une communauté de défenseurs de droits et de lutte contre la criminalisation de l'action collective est une nécessité. En effet, les organisations de la société civile (ONG de défense des droits ; organisations confessionnelles ; associations humanitaires ou syndicats, mouvements citoyens de jeunes...), les activistes les médias sont devenus à côté des partis politiques de

l'opposition, des acteurs incontournables du jeu politique et social. Ces acteurs doivent donc créer entre eux, des alliances fortes pour résister face à la gouvernance par la peur et la punition institutionnalisée par le régime de Paul Biya. La mutualisation de leurs intelligences collectives pourrait permettre d'élaborer des stratégies efficaces de riposte contre la criminalisation de l'action collective.

➤ **Pistes à dimension internationale**

Premièrement, les partenaires internationaux de la gouvernance démocratique doivent prendre conscience de l'ampleur de la menace que représentent les pratiques de criminalisation de la dissidence pour l'avenir de la démocratie et de la citoyenneté des jeunes sur le continent africain en général. Deuxièmement, certains partenaires de fonds bilatéraux et multilatéraux gagneraient à se départir de « *l'art du double jeu* ». Ils devraient prendre conscience que, l'aménagement d'un environnement politique et socio-économique favorable à la sécurisation de leurs intérêts spécifiques dans les années à venir, nécessitera de soutenir la construction d'une véritable société démocratique au Cameroun. Il est temps qu'ils appliquent des sanctions rigoureuses face aux violations graves des principes démocratiques par le régime autocratique en place. Il est plus que désormais nécessaire de multiplier un ensemble d'actions concrètes et de mesures pour contraindre ce régime à mettre en œuvre des politiques de protection des citoyens et défenseurs des droits, dont certaines visant à faire reculer la criminalisation. Troisièmement, ils devraient davantage s'engager à soutenir les défenseurs des droits de l'homme (DDH) camerounais qui luttent au quotidien pour la protection de l'espace civique, mis en danger par les pratiques de criminalisation de la dissidence. Ce qui signifie qu'ils doivent croire en la force de la société civile locale et accompagner les mouvements citoyens de défense des droits à mesure qu'ils peuvent s'enraciner.

Références

- Blouin-Genest G., Doran M.-C. and Paquerot S. (dir.), *Human Rights as Battlefields: changing practices and contestations*, New York et Londres, Palgrave Macmillan, 2019.
- Boris Bertolt, « « L'ennemi est parmi nous » », *Journal des anthropologues*, n°154-155/3, 2018, p.85-107.
- Doran, M.-C., «The Hidden Face of Violence in Latin America: Assessing the Criminalization of Protest in Comparative Perspective», *Latin American Perspectives*, vol.44, n°5, 2017, p.184.

Freund J., *Le politique ou l'art de désigner l'ennemi*, Paris, La nouvelle librairie, 2020.
Mba Talla M., « Cameroun : entre criminalisation de l'action collective, élections et gouvernance de la neutralisation », *Bulletin FrancoPaix*, vol.3, n°2, 2018, p.1-8.

Mbembe A., *Brutalisme*, La Découverte, Paris, 2020.

Olarte C. (2014), « Depoliticization and Criminalization of Social Protest through Economic Decisionism: The Colombian Case », *Oñati Socio-Legal Series*, vol.4, n°1, p.139-160.

Peñañiel R. (2015), « La criminalisation de la participation citoyenne par des conceptions consensualistes de la démocratie participative », *Revue québécoise de droit international*, Hors-série, L'État de droit en Amérique latine et au Canada, p.247-271.

Peñañiel, R. (2015), « La criminalisation de la participation citoyenne par des conceptions consensualistes de la démocratie participative », *Revue québécoise de droit international*, Hors-série, L'État de droit en Amérique latine et au Canada, p.247-271.

A propos de l'auteur du Policy Brief :

METSAGHO MEKONTCHO Boris

Metsagho Mekontcho Boris est Docteur en Science Politique de l'Université de Dschang au Cameroun. Il est le coordonnateur du Laboratoire de Recherche et d'Expertise sur le Développement Durable et les Dynamiques Sociales (LabDDySo) et responsable de la communication et de l'animation scientifique de l'OSC-Action Concertée pour le Développement Intégré et Durable au Cameroun (ACODEIC) basée au Cameroun. Ses champs d'intérêt scientifiques sont variés et portent sur plusieurs enjeux de développement durable à savoir : autonomisation des femmes - violences de genre- gouvernance démocratique - participation politique– analyse et résolution des conflits - délivrance des biens d'intérêt général.

Email : metsaghomekontcho@gmail.com

A propos de l'ACODEIC :

L'Action Concertée pour le Développement Intégré et Durable du Cameroun (en abrégé ACODEIC) est une organisation de la société civile de droit Camerounais, apolitique, non confessionnelle, non discriminatoire et à but non lucratif, légalisée dans le

Département de la Menoua à Dschang le 28 Novembre 2018, N° **108/RDA/F.34/SAAJP**, conformément à l'article 7 de la loi n° 90/053 du 19 Décembre 1990 relative à la liberté d'association au Cameroun. Elle a pour objectif principal de promouvoir un développement durable et intégré du Cameroun. Son action s'inscrit dans le cadre des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), fixés par l'ONU en 2015, de l'agenda 2063 de l'Union africaine et de la Stratégie Nationale de Développement -Cameroun 2030 (SND30).

A propos du LabDDySo :

Le LabDDySo est un laboratoire de recherche et d'expertise rattaché à l'ACODEIC, dédié à l'étude des enjeux de développement durable et des dynamiques sociales. Il construit ses priorités scientifiques pour satisfaire aux 17 ODD définis dans l'Agenda 2030 des Nations-Unies. Privilégiant les approches trans - et inter - disciplinaires, le LabDDySo a pour ambition d'offrir des clés de lecture des défis sociétaux et de concevoir des solutions innovantes adaptées.



Dschang-Cameroun

Email : acodeic@gmail.com

Site Web : www.acodeic.com

Tel: 00237 67 71 35 73

